



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 29 novembre 2016 à 17 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Période de questions du public.

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver une dépense de 1 600 \$, non taxable, pour l'achat de 10 billets dans le cadre du cocktail dînatoire de l'organisme *École de cirque de Verdun* qui aura lieu le 5 décembre 2016. (1164637045)

40 – Réglementation

- 40.01** Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public par la paroisse Ste-Marguerite-Bourgeoys, le 4 décembre 2016. (1164637046)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.



Dossier # : 1164637045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 1 600 \$, non taxable, pour l'achat de 10 billets dans le cadre du «cocktail d'înatore» de l'organisme École de cirque de Verdun qui aura lieu le 5 décembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver une dépense de 1 600 \$ (non taxable) pour l'achat de 10 billets pour le «cocktail d'înatore» de l'organisme École de cirque de Verdun qui aura lieu le 5 décembre 2016;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2016-11-23 17:15

Signataire : Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1164637045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense de 1 600 \$, non taxable, pour l'achat de 10 billets dans le cadre du «cocktail dînatoire» de l'organisme École de cirque de Verdun qui aura lieu le 5 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme École de cirque de Verdun a transmis une demande de soutien financier, et ce, pour l'achat de billets pour le «cocktail dînatoire» qui aura lieu le 5 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 210250 - Résolution adoptée le 6 septembre 2016 - Autoriser l'achat de billets au montant total de 1 980 \$, non taxable, auprès de l'organisme *OSBL Multisports-Métro*, dans le cadre de la *Classique verdunoise*, qui aura lieu le samedi 8 octobre 2016. (1164637036);

CA16 210242 - Résolution adoptée le 6 septembre 2016 - Approuver une dépense de 600 \$, non taxable, pour l'achat d'une table pour 6 personnes dans le cadre du pique-nique-bénéfice de *Toujours ensemble*, qui aura lieu le dimanche 11 septembre 2016. (1164637035);

CA16 210116 - Résolution adoptée le 3 mai 2016 - Approuver une dépense de 200 \$, non taxable, pour l'achat de billets dans le cadre de la campagne de financement *Le burlesque est de retour* du *Centre communautaire pour aînés de Verdun*, qui aura lieu le 13 mai 2016. (1164637020);

CA16 210075 - Résolution adoptée le 5 avril 2016 - Approuver une dépense de 3 000 \$, non taxable, pour l'achat d'une table d'entreprise pour la soirée bénéfice/campagne de financement *Les crabes* pour l'organisme *L'Ancre des jeunes*, qui aura lieu le 21 avril 2016. (1164637014);

CA16 210010 - Résolution adoptée le 2 février 2016 - Accorder une contribution financière de 2 500 \$, non taxable, à la *Maison Saint-Gabriel* pour l'achat d'une table corporative de 10 convives, pour la soirée-bénéfice qui se tiendra le 20 avril 2016. (1164637002).

DESCRIPTION

Sous la présidence d'honneur de monsieur Pierre Despars, vice-président exécutif, Affaires corporatives et chef des finances de Gaz Métro, l'organisme sollicite personnellement la participation des élus à la première édition du «cocktail dînatoire» de l'École de cirque de Verdun. Fondée en 1988, l'École de cirque de Verdun, organisme sans but non lucratif, est la plus grande école de cirque récréative au Québec.

Depuis près de 30 ans, les valeurs transmises par l'École et la pratique des arts du cirque contribuent au développement humain tant personnel que collectif: la solidarité, l'entraide,

le partage, l'esprit d'équipe, la confiance en soi, la confiance envers l'autre. De plus, l'École emploie et explore les arts du cirque comme un outil privilégié d'intervention et d'intégration sociale afin de permettre à chacun de ses participants de jouer un rôle plus actif dans sa communauté.

Après 4 années de relocalisation, l'École est de retour dans ses locaux réaménagés et rénovés. Le «cocktail dînatoire» permettra à l'École d'acquérir de nouveaux équipements pour supporter le développement de son offre de cours pour les plus jeunes. La clientèle de l'École varie de un an à 77 ans et plus.

Le «cocktail dînatoire» aura lieu le lundi 5 décembre 2016, à 18 h, et se tiendra à l'École de cirque de Verdun. Le prix du billet est de 175 \$ par personne, 1 600 \$ pour 10 billets.

JUSTIFICATION

Cette demande a été reçue favorablement par la majorité des élus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 1 600 \$ sont disponibles au budget.

Imputation

2436	0010000	305703	01819	56590	015000	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

La demande d'achat portant le numéro 467927 est préparée à cet effet. Le numéro de fournisseur de École de cirque de Verdun est le 113779.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Marlène M GAGNON
Chef de division parcs sports et plein air



Dossier # : 1164637046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public par la Paroisse Ste-Marguerite-Bourgeoys le 4 décembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ:

- D'approuver la dérogation quant à la tarification;
- D'édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public par la Paroisse Ste-Marguerite-Bourgeoys le 4 décembre 2016.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) et son annexe C.

Signé par Nicole OLLIVIER **Le** 2016-11-24 15:43

Signataire :

Nicole OLLIVIER

Directrice
Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1164637046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recommander la dérogation quant à la tarification. Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public par la Paroisse Ste-Marguerite-Bourgeoys le 4 décembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Programmation d'événements publics:

CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210026, CA16 210087, CA16 210060, CA16 210089, CA16 210126, CA16 210124, CA16 210127, CA16 210125, CA16 210177, CA16 210219, CA16 210222, CA16 210266, CA16 210103, CA16 210338

Fêtes des voisins

CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162, CA16 210180.

SDC Wellington

CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028, CA16 210088, CA16 210178.

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons: occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des 2, comme

l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.
Événement nécessitant l'édiction d'une ordonnance:

CÉRÉMONIE DES CLOCHES

Organisateur : Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys

Détail de l'ordonnance : Dimanche 4 décembre 2016, de 10 h à 12 h 30.

Lieu : Place de l'Unité située à côté de l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys, dans le quartier de L'Île-des-Soeurs.

Horaire de l'événement : Dimanche 4 décembre 2016, de 11 h à 11 h 30, pour la cérémonie des cloches. Ensuite, une conférence de presse aura lieu dans la salle des peupliers du Centre communautaire Elgar, de 11 h 30 à 15 h.

Description : Les organisateurs désirent obtenir l'approbation du conseil afin de tenir une cérémonie des cloches pour l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys. À la fin de la messe de 11 h, les gens se recueilleront à l'extérieur de l'église afin d'assister à cette cérémonie des cloches. Par la suite, les organisateurs se dirigeront vers le Centre communautaire Elgar afin d'y tenir une conférence de presse. Cet événement se fera en partenariat avec le rabbin Rabbi Itkin du Centre Chabad et M. Mourad Bendjennet du Centre Al Jazira. Plus de 100 personnes sont attendues à cette conférence de presse.

Types d'ordonnance: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit.

Estimation des coûts: 672,05 \$ (aucuns frais ne seront chargés à la Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys). - 272,05 \$ pour l'occupation du domaine public et 400 \$ (plus taxes) pour le café, biscuits et viennoiseries. Les frais du traiteur, soit 400\$ plus taxes, seront payés à même le budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Pièce(s) jointe(s) : Estimation des coûts, ordonnance.

Imputation

Autres biens non durables - Aliments et boissons

2436	0010000	305705	07001	56590	000000	000000
------	---------	--------	-------	-------	--------	--------

Les fonds ont été réservés dans la DA 468529. Le numéro du fournisseur, Stop Gourmet, est le 137578.

Dans le cas mentionné ci-dessus, l'organisateur devra se conformer aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

JUSTIFICATION

La présentation des événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement décrit en annexe a un impact important sur la vie de quartier. Il est soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Il est balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une «Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public» sera remise au promoteur lorsque les avenants d'assurance responsabilité civile nous seront transmis, le cas échéant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ordonnance sera publiée dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, voirie et transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour cette activité, l'organisateur informera les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par l'événement précité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas:
Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);

Conformément au Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne LEDUC, Verdun
Martin THIFFEAULT, Verdun
Pierre L LIBOIRON, Service de police de Montréal
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Johanne LEDUC, 23 novembre 2016
Martin THIFFEAULT, 22 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Madeleine TALBOT
Secrétaire de direction CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-21

Marlène M GAGNON
Chef de division parcs sports et plein air